



Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 21/02/2025 N° 095-219506128-20250212-DEL04022025-DE
ID : 095-219506128-20250212-DEL04022025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire,

Date de convocation :
6 février 2025

Date d'affichage :
6 février 2025

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **KOVAC**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **CHARPENTIER**, Madame **CABRERA**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**.

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 26
- ◆ Présents : 21
- ◆ Votants : 24

Madame **LE MILLOUR**, Madame **MATHURINA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **DA CRUZ**,
Conseillers Municipaux délégués,

Madame **HAFED**, Madame **JAKIC**, Madame **THEMIOT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame
TOURBEZ, Monsieur **LUNAZZI**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**,
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **CABRERA** a donné pouvoir à Madame **DA CRUZ**
Monsieur **JANIVEL** a donné pouvoir à Madame **MATHURINA**
Madame **MARCHANDISE** a donné pouvoir à Monsieur **ROMERO**

Absents excusés :

Madame **AMBERT**
Monsieur **INDIANA**

Secrétaires de séance :
Monsieur **KOVAC**, Madame **TOURBEZ** et Monsieur **PEIRE**

Approbation du recrutement de quatre agents de police municipale par la Communauté
d'Agglomération de Roissy Pays de France

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU le Code générale des collectivités territoriales,

VU le Code de sécurité intérieure et notamment son article L.512-2,

VU les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

VU le conventionnement pluriannuel des 18 communes membres du service mutualisé de police intercommunale,

CONSIDERANT qu'en raison des besoins croissants liés à l'activité du service des usagers et des nombreuses sollicitations des communes pour des manifestations, il est nécessaire de renforcer les effectifs.

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 095-219506128-20250212-DEL04022025-DE



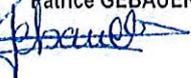
CONSIDERANT que pour répondre à ces besoins croissants, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France doit recruter quatre agents de police municipale supplémentaires.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

- ⇒ **APPROUVE** le recrutement de quatre agents de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation.
- ⇒ **CHARGE** Monsieur Le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 20 février 2025


Le Maire
Patrice GEBAUER


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.